

29 octobre 2020

Le 10 septembre 2020 le conseil national a déclenché un vote de confiance envers la chefferie du Parti Vert du Québec. Le 23 octobre le conseil national m'a nommé au poste de directeur de scrutin pour ce processus démocratique et ils ont adopté les règlements du vote.

Afin d'éviter des contestation des règlements après le vote, Alex Tyrrell a demandé à ce que les règlements soient soumis à l'ensemble des membres pour validation en vertu de l'article 17 des statuts et règlements du parti. Je vous transmet ici les règlements qui ont été adoptés par le conseil national lors de deux votes et qui ont par la suite été ratifié par un référendum des membres le 29 octobre 2020. Aucune modification, ajout ou changement ne pourra être apportée au règlement suite à leur adoption par les membres.

Motion adopté le 10 septembre 2020 par le conseil nationale

Attendu que Alex Tyrrell a demandé au Conseil national de devancer le vote de confiance et que selon les statuts et règlements, le Conseil national est la seule instance qui peut déclencher un vote de confiance.

Il est résolu à tenir le vote de confiance en ligne du 5 au 13 décembre 2020 et d'annoncer les résultats le plus tôt possible suivant la tenue du vote, et que tous les membres qui sont en règle 30 jours avant le 13 décembre auront droit de vote.

Attendu que le Conseil national nommera un(e) responsable indépendante d'élection pour procéder au vote au plus tard le 5 novembre 2020. Cette personne ou entreprise devra être en mesure de gérer rapidement des problèmes techniques et de répondre aux questions des membres.

Dans le cas où le chef sortant n'obtient pas la majorité absolue, le poste sera déclaré vacant. Dans le cas où le résultat est une majorité faible, la décision de rester en poste ou de se retirer reviendra au chef sortant.

Motion adopté 23 octobre 2020 par le conseil nationale

Attendu que le Conseil national a déclenché un vote de confiance envers la chefferie.

Attendu que l'exécutif a suggéré la candidature de l'agent officiel du parti, Jimmy Viera, comme directeur du scrutin et d'utiliser la plateforme de vote internet sécurisé Simply Voting et que Alex Tyrrell appuie cette proposition.

Il est résolu de nommer Jimmy Viera au poste de directeur de scrutin et d'utiliser la plateforme Simply Voting. Il est également résolu d'envoyer les bulletins de vote ainsi que 3 courriels de rappel aux membres afin d'assurer une bonne participation.

D'ici le début du vote, Jimmy Viera s'engage à répondre à toute demande concernant les adhésions et le statut des membres en dedans de 24h. Lors de la période de vote, il s'engage à être disponible pour répondre aux messages reçus le jour même, et sans délai durant les trois dernières journées de vote afin de résoudre tout enjeu technique, pour s'assurer que tous les gens reçoivent leur bulletin de vote et afin de surveiller le processus.

Les résultats seront présentés à Alex Tyrrell par Jimmy Viera suite à la tenue du vote. Les membres intéressés pourront scruter les résultats en personne au bureau du PVQ dans les trois jours suivant le scrutin. Dans le cas où M. Tyrrell obtienne la majorité des votes et souhaite rester en poste, les résultats seront rendus publics.

Précisions: Définition de majorité absolue: 50% plus un des votes pour ou contre. Le nombre d'abstentions sera publié. Il n'a aucun taux de participation minimale pour la validation des résultats. Le chef sortant conservera toutes ses fonctions durant le processus y compris le droit de contacter les membres.